

chapitre P-39.1, r. 1

Règlement sur le paiement des frais de recouvrement d’une sanction administrative pécuniaire

Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé
(chapitre P-39.1, a. 90, 1^{er} al., par. 3.3).

Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels
(2021, chapitre 25, a. 158).

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I	
CHAMP D’APPLICATION.....	1
SECTION II	
FRAIS DE RECOUVREMENT.....	2
SECTION III	
DISPOSITION FINALE.....	3

